

## **Rapport 2013 de la Commission Validation des acquis pour le secteur de la petite enfance**

Cette année, il y a eu des divergences pour les experts. Les dossiers sont de plus en plus complexes, demandant plus d'heures. Les personnes concernées ont pu être entendues et un accord a été trouvé pour pouvoir terminer de valider les dossiers ouverts. La commission termine de valider les dossiers ouverts, déposé à l'OFPC.

La commission dépend des décisions prises à la commission spécifique de l'éducateurs/trices de l'enfance niveau ES. L'école reprend la validation d'acquis pour que les candidats obtiennent un diplôme et non plus une attestation, la commission risque de se dissoudre.